Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: CROCHETS ANTI-MITES

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0064

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

FR-0013445-0004

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage 	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

CROCHETS ANTI-MITES

AVIRO MOTH KILLER HANGER

JANYFRANCE ANTI-MITES TEXTILE LAVANDE CROCHETS

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited
Adresse	MBSL, 13 Classon House Dundrum Business Park, Dundrum D14 W9Y3 Dublin Irlande

Numéro de l'autorisation

FR-2019-0064 1-4

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0013445-0004

Date de l'autorisation

26/03/2019

Date d'expiration de l'autorisation

26/03/2029

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Yanco Limited

Adresse du fabricant

1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ LIVERPOOL Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ LIVERPOOL Royaume-Uni

AGRECOL SP. Z O.O., MESZNARY 2 98-400 WIERUSZÓW Pologne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1404 - Transfluthrine
Nom du fabricant	BAYER SAS BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR, CP 106 69266 LYON CEDEX 09 France
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED (FORMERLY, BILAG INDUSTRIES PVT. LTD.) II PHASE, GIDC VAPI-396195 GUJARAT STATE Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Substance non active	32210-23-4	250-954-9	0,08
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6- dien-3-ol	Substance non active			0,16

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Éliminer le da	ans			

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Cintres anti-mites - Non professionnels - Intérieur

	_	
Type	de n	roduit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Tineidae sp. Nom commun: Mites des vêtements Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Evaporation

Description détaillée:

_ `

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Un cintre contenant trois feuilles simples imprégnées (0.08×0.0625 m) pour un volume de 0.25 m3 de placard/tiroir/penderie.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Un cintre contenant trois feuilles simples imprégnées (0.08 \times 0.0625 m) pour un volume

de 0.25 m3 de placard/tiroir/penderie. Efficace jusque 3 mois

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Cintres emballés individuellement dans des sachets en plastique Natureflex NK23 ou PET/aluminium/PP (105×165 mm ou 110×160 mm)

Emballages secondaires

Cartons (kraft) contenant 1 à 10 cintres

Cartons (170 x180 x 180mm) contenant 24 à 48 cintres

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques
-
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques
-
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement
-
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage
-
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage
-
5. Conditions générales d'utilisation

*Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Accrocher un cintre sur la barre de la penderie pour protéger 0,25 m3 ou à l'intérieur de la porte de la penderie.
- Placer un cintre par tiroir ou sac de linge

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
- Tenir les animaux à l'écart des placards et textiles traités.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de lutte antiparasitaire professionnel

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autres informations

Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.